

L'AVISÉ SYNDICAL.

**PAS D'AMNISTIE SOCIALE, IL FAUDRA
PAYER POUR LA CASSE**



Site web : <http://www.cgtvaleo63.fr>

Dailymotion : http://www.dailymotion.com/CGT_VALEO

Youtube : <http://www.youtube.com/user/CGTVALEO63>

Facebook : <http://www.facebook.com/cgtvaleoissoire>

Twitter : <https://twitter.com/CGTVALEO63>

Mail : cgt.valeo.issoire@orange.fr

Tel : 04.73.89.80.09

Journal d'information à tendance satyrique

Destiné aux salariés du site de Valeo Issoire

Édité et imprimé par la CGT Valeo Issoire le 16/05/2013

SOMMAIRE

- Page n°1 : Humour
- Page n°2 : Lundi de Pentecôte
- Page n°3 : Cotisation syndicale
- Page n°4 : Adhérez à la CGT



Pour la CGT Valeo Issoire, le lundi de Pentecôte a été et sera toujours un jour férié, chômé et payé !

Depuis la loi scélérate de 2004, la revendication de la CGT est constante. Le lundi de Pentecôte doit demeurer un jour férié, chômé et payé !

Comme tous les ans, notre Direction nous a convoqué pour annoncer qu'elle allait nous voler un jour de congé en le posant le jour du lundi Pentecôte dans le cadre de la journée de solidarité !!!

La CGT dit non à ce hold-up !

La CGT appelle l'ensemble des salariés à se mettre en grève ce jour-là. Sous prétexte de solidarité envers les personnes âgées suite à la canicule de 2003, Valeo a décidé d'imposer un jour de congé (JRTTE...) le lundi de Pentecôte !

Pour la CGT, il est hors de question de rentrer dans un système qui amènerait à travailler gratuitement une journée, ou à donner un jour de congé quel qu'il soit !

Avec la journée du lundi de pentecôte, les patrons verseront 0,3% de la masse salariale à une caisse nationale pour les personnes âgées. Mais cet effort est fourni en quasi-totalité (90%), par le surtravail des seuls salariés !!!

Il faut savoir que la loi 2004-626 du 30 juin 2004 prévoit plusieurs possibilités pour la Direction, dont celle de verser les 0,3 % sans rien demander en contrepartie aux salariés.

Des accords allant dans ce sens existent (Constellium...) !

Votre syndicat CGT Valeo Issoire propose à l'ensemble des salariés du site de se joindre à nous pour combattre, tous ensemble, le diktat de Valeo.

La CGT n'acceptera jamais la remise en cause de vos acquis sociaux !

Pour lutter contre cette logique, un seul moyen, la GRÈVE !!!

Le lundi 20 mai 2013, GRÈVE toute la journée :

- Pour l'augmentation des salaires,
- Pour la reconnaissance de la pénibilité,
- Pour un départ anticipé à la retraite dès 55 ans,
- Pour refuser tout nouveau recul social...

**Tous en grève, le lundi 20 mai 2013
Nous voulons d'une autre société,
plus juste et plus sociale !!!**



1 COTISATION SYNDICALE = 1 REMBOURSEMENT FISCAL

**SI VOUS PAYEZ UNE COTISATION SYNDICALE
LES IMPÔTS VOUS REMBOURSENT 66 %**

Dorénavant la cotisation syndicale est déductible pour TOUS les contribuables, qu'ils soient imposables ou non ! En effet, la loi de finances rectificative pour 2012, parue au Journal Officiel du 30 décembre dernier, vient d'instaurer un crédit d'impôt, en lieu et place de la réduction d'impôt sur les cotisations syndicales...

Dès la déclaration des revenus 2012, pour une cotisation mensuelle de 15 euros, l'adhérent touchera presque 10 € des impôts



Alors allez-y, lancez-vous ! Syndiquez-vous !

Se syndiquer c'est d'abord concrétiser sa solidarité avec les collègues. Ce n'est pas un enrôlement : c'est un geste en faveur de la collectivité de travail, un encouragement avec ceux qui militent pour le bien commun.

Se syndiquer, ce n'est pas se démarquer de ses collègues.

Au contraire, c'est mieux s'insérer dans la vie des équipes, des entités, notamment par l'accès privilégié à des informations que ne donne pas (ou ne possède pas) la hiérarchie.



Se syndiquer, ce n'est pas entrer dans une spirale militante qui obligerait à s'investir, à consacrer du temps professionnel ou personnel «pour la bonne cause». Chacun prend la place qu'il souhaite. Un adhérent, est informé, consulté et si nécessaire défendu. S'il souhaite plus, il pourra devenir délégué du personnel, élu CE ou CHSCT. Tout cela reste au libre choix et au libre arbitre de l'adhérent.

Se syndiquer, ce n'est pas jouer les martyrs et se mettre en danger devant la hiérarchie. La discrimination syndicale est d'ailleurs sévèrement sanctionnée par la loi si elle est avérée. Se syndiquer reste totalement discret. Mais c'est surtout la certitude d'avoir l'aide de son syndicat, y compris juridique, et un soutien de qualité dans tous les moments délicats de la vie professionnelle.

Se syndiquer, c'est avoir des convictions, des valeurs, et se mettre en accord avec celles-ci et avec soi-même. Se syndiquer est un geste essentiel, réfléchissez-y.

A D H E R E Z A L A C G T



Si tu partages ces quelques réflexions, discutons-en ensemble.

BULLETIN DE CONTACT OU D'ADHESION :

À remettre à un élu CGT de l'entreprise ou à renvoyer à la Fédération de la Métallurgie CGT
Secteur Vie Syndicale - 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

Nom : Prénom :

Adresse :

E-mail :@.....

Tel :